Envoyé en préfecture le 18/04/2019
Reçu en préfecture le 18/04/2019
Publié le
ID : 060-216004259-20190411-DEL192019-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MORIENVAL

Séance du 11 avril 2019

N° 19/2019

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 15

Présents : 9

Absents : 6

Nombre de suffrages exprimés : 12
Pour : 10
Contre : 2
Abstentions : 0

Date de convocation
05/04/2019

Date d'affichage
05/04/2019

L'an deux mil dix-neuf, le 11 avril 2019 à 20h00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 05/04/2019, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du maire, Hubert BRIATTE

Etaient présents :
M. RIGOLET Michel ; Mme RULENCE Dorothée, M. MARTINEZ Laurent, Mme QUIGNAUX-MOINAT Laetitia, Mme VILLEMAINE Véronique, M. LECHEVALIER Gilles, M. PEIFFER Philippe, Mme SOLINAS Brigitte,

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés et Procuration(s) :

- M. FERRY Dominique donne pouvoir à Hubert BRIATTE
- Mme CHARTIER Florence donne pouvoir à Mme RULENCE Dorothée
- Mme Isabelle VILAIN donne pouvoir à Mme SOLINAS Brigitte

Etai(ent) excusé(s) : M. KOUAOVI Éric
Etai(ent) non excusé(s) : Mme PARENT Nathalie, Mme MAROT Catherine

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance :** M. RIGOLET Michel

OBJET

VENTE DE LA SALLE SAINT CLEMENT

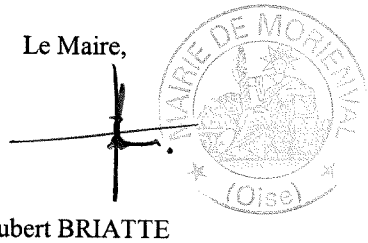
Suite à la délibération N°02/2019 du 22 février 2019, M. le Maire informe le conseil municipal d'une proposition d'achat d'une SCI de ce bien communal pour 120 000 €. Elle souhaite réaménager ce local en logement et accueil d'enfants de moins de 3 ans de type MAM (Maison d'Assistantes Maternelles). M. le Maire rappelle que cette vente est indispensable pour les recettes de la commune et pour financer le projet MSP.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à la majorité (10 pour et 2 contre Mme Solinas et de son pouvoir),

- **ACCEPTE** la vente de la salle Saint Clément à 120 000 € net vendeur à la SCI pour l'aménagement d'une MAM.
- **AUTORISE** M. le Maire ou le 1er adjoint à signer tous documents nécessaires pour la vente de ce bien situé sur la parcelle n°AC 244, rue de la carrière à Morienval.
- **DIT** que tous les frais afférents à cette vente seront à la charge des acquéreurs.

Ainsi fait et délibéré le 11/04/2019, À Morienval
Pour extrait certifié conforme et exécutoire

Le Maire,



Hubert BRIATTE